

55

Légation de Suisse.

175/92

| |
|---|
| SCHWEIZERISCHE AUSWAHL-ABENDE POLITISCHE ABTEILUNG |
| → 9 DEC. 92 ← |
| Nº 5862 / |
| M. 4 |

76, Victoria Street,
S.W.

Londres le 7 Décembre 1892

9

Mon à Mr
Baron von d.
la fin de la liste

Monsieur le Conseiller fédéral,

En réponse à votre office du 3 de ce mois relatif à la création d'une Union internationale pour la publication des traités j'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu l'occasion de voir M. Lord Rosebery & de l'entretenu de cette question.

Il m'a avoué qu'il aurait besoin de revoir le dossier de l'affaire qu'il avait quelque peu perdu de vue ayant été absent depuis un certain temps, cependant il m'a dit qu'on ne paraissait pas être très favorable à une semblable institution dans ce pays, attendu qu'on n'en a au Département fédéral des Affaires Etrangères Division Politique

F. Berner



37

voyait pas trop l'intérêt, tous
les traités conclus à l'étranger
étant déjà communiqués au
Foreign Office par ses agents
diplomatiques ou consulaires
et publiés par les soins de ce
Ministère pour autant qu'ils
intéressent à un point de
vue quelconque la Grande-
Bretagne. "Sur les traités qui sont
"publiés" on a dit à sir ~~John~~
~~Rosebery~~ "nous sommes
"suffisamment renseignés;
" quant aux traités secrets je
"ne pense pas que le Bureau
"en recevrait communication
" si vous prouvez me garantir
" que le premier volume qui
"paraîtra contiendra le texte
" de la Triple Alliance & des arrangements
" franco-russes je signifierai des
" deux mains tout ce que vous
" voudrez." Mon sentiment est
" que l'opinion anglaise n'est
" pas favorable à la création
" de cette Union &, en outre, on
" est quelque peu fatigué de toute

"les conférences qui se sont
réunies ces derniers temps; il y
n'arrivent plus à susciter
un grand intérêt. Je crains
que ce soit dans ce sens
négatif que je dois vous
répondre si vous demandez
une solution de la question
des maintenant en ce qui
concerne le Gouvernement
britannique." J'ai répondu
que pour le moment je ne
demandaïs nullement une
réponse définitive & qu'en
contraire j'espérais qu'après
un nouvel examen il
arriverait à des conclusions
plus favorables, faisant
valoir l'intérêt qu'auraient
les publications du Bureau
non seulement pour le
Foreign office, mais pour
tous magistrats, juges,
jurisconsultes, professeurs
& hommes de science en général.
Lord Rosebery savait que
la Belgique avait fait faire

Des démarches dans le sens
indiqué dans votre lettre;
mais ce n'est pas la manière
de voir belge qui paraît l'influence
mais bien plutôt l'opinion
anglaise représentée surtout
aujourd'hui, pour cette
question spéciale, par son
Directeur des Archives Sir
Edward Hertslet. Le ministre
m'a très franchement dit
qu'il se renferrait très
probablement aux décisions
de ces dernières que l'affaire
concerne particulièrement
et m'a engagé à le voir tout
en promettant d'examiner
encore le dossier lui-même.

En lisant Ed. Hertslet, j'ai en
effet trouvé l'auteur de
presque toutes les objections
énoncées par Lord Rosebery
d'un adversaire prononcé
contre vos propositions. J'crains
qu'il ne soit d'autant plus
irréconciliable que mon amitié
propre personnelle paraît

être un jeu. Il faut se rendre compte que les Hertslet sont une dynastie d'archivistes qui ont rendus de grands services à l'Etat & à la science & qui s'en rendent compte; ils sont une autorité fort écoutée dans les questions de leur compétence. Le père de Sir Edward a été le grand classificateur des archives du Département des Affaires étrangères & son fils, dès sa jeunesse, a participé à son travail pour lui succéder ensuite. Actuellement Sir Edward a de nouveau un de ses fils sous ses ordres & il est probable que ce dernier sera également un jour Directeur & représentera la 3^e génération des Hertslet à ce poste. Ce sont donc en quelque sorte des dictionnaires & répertoires vivants devenus presque indispensables à tous les Ministres qui se succèdent & au personnel du Ministère.

que, dans ces circonstances,
Lis Edward soit jaloux
de sa situation & de son
prestige, rien d'étonnant.
Or, de la longue conversation
que j'ai eue avec lui, j'ai
retiré la ferme conviction
qu'il redoute la création
proposée beaucoup plus
par crainte pour son
prestige personnel que
que de craindre de prêter le
main à la fondation
d'une œuvre dont l'utilité
ne lui serait pas absolument
assurée. En effet il faut que
je vous explique que, continuant
l'œuvre de son père, Lis Ed. Hertzel
publie pour compte du
Ministère le recueil des traités
& conventions anglais ou étrangers
qui sont envoyés au Foreign
Office par ses représentants
à l'étranger. "Cette collection
nous suffit amplement" dit
Lis Edward "elle contient tous
les traités conclus entre Etats,

" étrangers qui à un titre
 " quelconque pourraient avoir
 " un intérêt pour nous
 " fait-à à titre de modile. De
 " plus, ces "states papers" devant
 " être déposés sur le bureau
 " du Parlement sont, selon la
 " règle de cette haute assemblée,
 " traduits en anglais, avantage
 " immense que contre Bureau
 " on offrirait pas pour nous
 " avec ses traductions françaises.
 " Enfin notre publication est
 " munie d'un registre & répertoire
 " fait avec un bon (N.B. c'est
 " l'auteur qui parle) que nous
 " attireront grâce ses fonctionnaires
 " du bureau."

Vous m'excuserez, Monsieur
 le Conseiller fédéral, si je me
 suis étendue un peu
 longuement sur la personnalité
 de M. Ed. Hertslet, mais cet
 exposé m'a paru indispensable
 pour bien faire ressortir
 la nature des difficultés que
 nous rencontrons & parce que
 je le répète, à peu près tout

13

Désormais du bon vouloir
de ce fonctionnaire.

Pour arriver à obtenir de
Lord Rosebery qu'il ne se
rallie pas à l'opinion de
son Directeur des Archives qui
serait presque impossible de
faire changer d'avis, le seul
moyen serait je crois de
faire parler l'intérêt
anglais d'un autre côté, j'entends
qu'il faudrait obtenir le
concours des hommes
influence de ce pays qui
peuvent s'intéresser à la
création de l'Union. Je tâcherai
de trouver des personnes avec
qui me mette en rapport
mais je vous serais aussi
obligé, si vous êtes d'accord,
de me faire connaître si
l'Angleterre a des représentants
dans l'Institut de droit
international sur le
concourse desquels je pourrais
peut-être compter & de m'envoyer
leur nom & adresses.

Affréé

Agiez, Mauvain le
considér fédéral, les
assurances de ma très
hante considération.

Le chargé d'affaires de Suisse
C. D. Bourcart.